

EXTRAIT DES DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAYOTTE
**COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU CENTE-
OUEST**

S/C Hôtel de Ville de TSINGONI
Place Zoubert Adinani
B.P. 35
97680 TSINGONI

Tél. : 0269637676 ; Fax : 0269637677



N° 05

Séance du 21/01/2018

Objet : Demande de financement DETR 2018.

Le quorum n'ayant pas été atteint le 17 janvier, l'an 2018 le 21 janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie, pour une deuxième lecture, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38

Présents : 12

Nombre de suffrages : 14

Etaient présents :

Mme ABDOU –MADI Sandati, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ANTOINE Ibrahim Salim, M. ATTOUMANI Harouna, Mme BAMANA Anchya, M. ATTOUMANI Issoufi, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAROUNA Zaidani, Mme MADI ASSANI Binti, M. MADI Saïd, Mme MROIVILI Amina Moilim,

Etaient absents :

M. ABDOU Mikidachi, M. ABDALLAH Saïd, Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme AHMED Fatima, M. AHMED-COMBO Ali, Mme BACAR Inchaty Soilhi, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, Mme AHMED Aïda, Mme MAHADI Salima, M. ALI-MALLOU Assani, Mme ALI Fatima, Mme DOUKAINI Kamaria, M. KAMARDINE Mansour, M. MATTOIR Abdullah, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufian, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MASSIALA Sadanati, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjé, M. MIKIDADI Madihali, Mme MVOULANA Chakila Laila, Mme CHANFI Dahabia, M. SAID Mohamed Barrabe, Mme SAINDOU Dhoirifia, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. YOUSOUFOU Soulaïmana.

Date de convocation :

17/01/2018

Date d'affichage :

21/01/2018

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

22/01 /2018

Et affichage du :

22/01/2018

Procurations :

Mme HOULAME Aïda a donné procuration à Mme BAMANA Anchya.

Mme DOUKAINI Kamaria a donné procuration à M. MADI Saïd.

Etaient excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M. ANTOINE Ibrahim Salim.

Suite à un appel à projet de financement DETR 2018 dont la date limite de candidature est fixée au vendredi 26 janvier 2018, il est proposé de candidater pour le projet suivant « mise en œuvre du programme de restauration scolaire –réfectoire.

En effet, dans le cadre de projet de restauration scolaire partagée avec le Vice-rectorat et la CSSSM visant à offrir aux élèves du premier et du second degré des équipements aux normes capables de leur servir des repas de qualité, la 3CO envisage dans le cadre de la DETR 2018 de mettre l'accent sur les réfectoires.

Actuellement, les communes via le dispositif de la Dotation Spéciale de Construction et d'Équipement des Établissements Scolaires, ont déjà ou réalisent sur leur territoire ou ont en projet d'ici 2020, la construction de réfectoires.

Ces lieux, ne sont pas adaptés pour la fabrication de repas, et représentent donc uniquement la possibilité d'accueillir des élèves pour la restauration, pour la plupart en liaison chaude. Actuellement, 4 réfectoires sont présents sur le territoire. Certaines communes ayant recours à l'utilisation de salles de classes comme salle de réfectoires. A titre d'informations, le nombre d'écoles maternelles ou élémentaires est de 44 entités.

En prévision, d'ici 2020, est prévu la construction de 12 réfectoires aux seins des établissements scolaires existant ou en projet permettant par le jeu des regroupements territoriaux, d'améliorer sensiblement la fourniture des repas. Cependant, malgré ces constructions, tous les groupes scolaires ne seront pas dotés de réfectoires.

D'où l'intérêt de prévoir :

- d'une part une mise aux normes des réfectoires existants et leurs équipements en matériels adaptés,

- d'autre part, de réfléchir à la possibilité de construire des réfectoires neufs et de réhabiliter des salles de classe en réfectoire.

Ainsi Monsieur le Président considérant l'intérêt de ces acquisitions pour le bon fonctionnement des équipements publics demande au conseil communautaire d'adopter la délibération approuvant l'accord de principe pour une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2018) de la Préfecture.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire décide d'autoriser le Président à ce qu'il soit autorisé à demander le financement DETR 2018 pour ledit projet, à signer tous les documents afférents au projet et à préciser son plan de financement lors du conseil communautaire suivant.



VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Fait à TSINGONI, le 21/01/2018.

Le Président,

M. ZAnoudine ANTOYISSA

